

Image not found or type unknown



Indemnité de responsabilité

Par **Rahim**, le **11/02/2010** à **10:12**

Bonjour, j'ai bénéficié d'une indemnité de responsabilité pendant 13 mois, ce mois-ci la HR a annulé cet indemnité quoi que j'occupe le même poste, avec la même responsabilité. la question est ce que ils ont le droit de l'annuler? je vous informe que j'ai bénéficié d'un crédit logement sur la base de cet indemnité qui a gonflé mon salaire. Merci.